

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 17 novembre 2014 ouverte.

RÉSOLUTION 2014-11-306

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point 6.4 :

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
- 1c) Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2014
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2014
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 383-21 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2015
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015

- 4.3 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 415-13 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2015
- 5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 332-16 modifiant le Règlement 332 concernant la circulation, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Bellevue à Otterburn Park et permettre l'installation de toute signalisation
- 6. Administration générale
 - 6.1 Octroi de la permanence d'emploi – Madame Isabelle Lauzon – Adjointe administrative – Greffe et archives
 - 6.2 Nomination de la mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2014 au 16 mars 2015 – Madame Clarisse Viens
 - 6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015
 - 6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 6.5 Nomination de monsieur Érick Whittaker à titre de lieutenant éligible intérimaire au Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville
 - 6.6 Adhésion et renouvellement de la cotisation – Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
 - 6.7 Embauche de monsieur Martin Ethier au poste de directeur intérimaire du Service de l'urbanisme
 - 6.8 Modifications réglementaires : Secteur des Quatre terres – Octroi d'un mandat à la firme d'urbanisme Plania inc.
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 octobre au 11 novembre 2014
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2014-11-01
 - 7.3 Dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville – Année 2014
 - 7.4 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2015
 - 7.5 Dépôt des états comparatifs du second semestre
 - 7.6 Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu (R.I.T.A.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2015 et de la grille tarifaire
 - 7.7 Appropriation d'une somme de 100 000 \$ – Budget 2014
 - 7.8 Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu (C.I.T.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2015
 - 7.9 Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.) – Approbation du budget de l'exercice 2015
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 599, chemin des Patriotes

- 8.2 Demande de PIA pour la rénovation du bâtiment principal – 274, rue Milton
- 8.3 Cession à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel – 227, rue Laurier
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Branchement de lampadaires – Mandat à l'entreprise Électrel inc.
 - 9.2 Déneigement et déglacage des trottoirs sur le chemin des Patriotes, à Otterburn Park, pendant les trois (3) prochaines saisons hivernales – Acceptation de la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Festival d'été Mont-Saint-Hilaire – Contribution financière de la Ville – Édition de 2015
 - 10.2 Utilisation des infrastructures de la Ville dédiées à la pratique du nautisme non-motorisé sur la rivière Richelieu – Reconduction de l'entente entre la Ville et le Club de canotage Otterburn
 - 10.3 Demande de gratuité de salle – Fédération de l'âge d'or du Québec – Otterburn Park – Projet pour les personnes âgées – « Ici, on bouge! »
 - 10.4 Entente portant sur l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale – Approbation et autorisation de signature
 - 10.5 Modification de la résolution portant le numéro 2014-08-233 – Ententes avec des organismes de sports de glace – Autorisation de signature
 - 10.6 Travail de milieu – Entente avec la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu – Approbation et autorisation de signature
 - 10.7 Appui de la Ville – Projet de cour d'école comestible : Je cultive ma communauté à l'École Mountainview!
 - 10.8 Appui de la Ville – Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée-des-Patriotes – Fête de Noël
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Discours sur la situation financière

Revue du budget 2014 et planification du budget 2015. Discours sur la situation financière suivra le rapport mensuel.

2. Mobilisation des aînés via la FADOQ Otterburn Park

Demandes de subvention à la CRÉME

3. SAAQ – Conférence « Au volant de ma santé »

Invitation aux citoyens à la conférence donnée par madame Turbide de la SAAQ, le 18 novembre 2014, à 13 heures, à l'Espace Libre Expression.

4. Collectif d'art

Plusieurs artistes étaient présents, le 6 novembre dernier à la conférence de presse pour le lancement du Collectif d'art qui aura lieu du 26 au 30 novembre 2014. Ce sera l'occasion de rendre hommage au peintre Pierre Rouleau de Mont-Saint-Hilaire. De plus, une invitation sera lancée à nos artistes leur offrant d'orner les murs de l'hôtel de ville et ceux des services techniques de leurs œuvres en consignment favorisant ainsi leur promotion. Otterburn Park se démarque par le nombre et la qualité de ses artistes. Il importe de les faire connaître et de s'en enorgueillir.

5. Écocentres

Le 4 novembre 2014, j'ai visité deux écocentres en Montérégie afin d'évaluer les avantages et la pertinence d'en installer un dans notre MRC. Un autre écocentre sera visité le 1^{er} décembre 2014, à Neuville, près de Québec.

6. Parade de Noël organisée par les pompiers

La parade aura lieu le 6 décembre à 18h30. Le départ se fera au parc Ozias-Leduc.

7. Guignolée

La guignolée aura lieu le 14 décembre 2014 et non le 7 décembre 2014 tel qu'indiqué sur le calendrier de la Ville.

Encore cette année, les pompiers frapperont à vos portes. Il sera possible aux citoyens absents de faire leurs dons au Centre d'action bénévole par la suite. Toute l'information figurera dans le prochain bulletin INFO-Otterburn.

8. Fête de Noël

La fête de Noël pour certains enfants de la région et de leur famille aura lieu le 13 décembre 2014 au cinéma de Beloeil. La Ville participe à cet événement. Toute l'information figurera dans le prochain bulletin INFO-Otterburn.

9. Échange de jeunes entre Otterburn Park et Saint-Jean-de Braye

L'échange de jeunes entre Otterburn Park et Saint-Jean-de Braye est encore possible cette année. Il s'agit d'une expérience formatrice pour notre jeunesse. Les familles intéressées sont priées de s'adresser à madame Chantal Lafontaine, directrice du Service des loisirs et de la culture. Comme nos jeunes volontaires seront hébergés dans les familles françaises, nous souhaitons que les familles d'Otterburn Park intéressées acceptent d'héberger les jeunes français.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Madame la mairesse, Danielle Lavoie, fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Elle traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant, celui pour lequel le prochain budget sera fait. Elle traite également des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

L'allocation de la mairesse est jointe au présent procès-verbal comme étant citée au long.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2014-11-307

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 OCTOBRE 2014**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 octobre 2014, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2014-11-308

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2014, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 29 OCTOBRE 2014**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2014.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
383-21 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 383-21 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2015.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 novembre 2014.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
399-20 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE 2015**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 novembre 2014.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
415-13 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 415-13 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2015.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 novembre 2014.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 332-16.

**RÉSOLUTION
2014-11-309**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE BELLEVUE À OTTERBURN PARK ET PERMETTRE L'INSTALLATION DE TOUTE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 octobre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 332-16.

**RÉSOLUTION
2014-11-310**

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MADAME ISABELLE LAUZON – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – GREFFE ET ARCHIVES

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Lauzon est entrée en fonction au sein de la Ville le 24 mars 2014, à titre d'ajointe administrative – greffe et archives, du Service des Affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que madame Lauzon a complété avec satisfaction sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée aux membres de la commission des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'OCTROYER à madame Isabelle Lauzon, le poste d'ajointe administrative – greffe et archives, du Service des Affaires juridiques et du greffe, à statut permanent, à compter du 27 août 2014.

**RÉSOLUTION
2014-11-311**

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 18 NOVEMBRE 2014 AU 16 MARS 2015 – MADAME CLARISSE VIENS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut nommer madame la conseillère Clarisse Viens, mairesse suppléante pour la période du 18 novembre 2014 au 16 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer madame Viens, membre substitut afin de représenter la Ville auprès de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE madame Clarisse Viens, conseillère municipale du district Des Pommiers, soit nommée mairesse suppléante de la Ville et membre substitut de notre MRC du 18 novembre 2014 au 16 mars 2015.

**RÉSOLUTION
2014-11-312**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2015, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois (reportée au mardi lorsque le lundi est un jour férié) à 20h00 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à l'exception de la séance ordinaire du mois de juillet qui elle, sera tenue le premier lundi de ce mois;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le calendrier tel que rédigé et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2014-11-313**

**NOMINATION DE MONSIEUR ÉRICK WHITTAKER À TITRE DE LIEUTENANT ÉLIGIBLE
INTÉRIMAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un lieutenant éligible intérimaire au Service de sécurité incendie et de sauvetage pour combler temporairement une surcharge de travail;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le lieutenant éligible intérimaire audit Service est nommé pour une période maximale d'un an, à compter du 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Érick Whittaker à titre de lieutenant éligible intérimaire à compter du 17 novembre 2014 et selon les conditions de travail prévues à la présente et à la convention collective des pompiers qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du casque et écusson nécessaires dans l'exercice de ces fonctions intérimaires soient puisés à même le poste budgétaire Incendie-vêtements et chaussures 02-220-00-650.

**RÉSOLUTION
2014-11-314**

**ADHÉSION ET RENOUELEMENT DE LA COTISATION – CORPORATION DES
OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉES DU QUÉBEC (COMAQ)**

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec invite le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, à adhérer à l'association et invite également la directrice du Service des finances et de la trésorerie, madame Diane Gaudette et la directrice du Service des affaires juridiques et de greffe, Me Julie Waite, à renouveler leur adhésion respective;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville paye l'adhésion et le renouvellement, à la COMAQ, des officiers municipaux ci-haut mentionnés;

QUE le renouvellement de l'adhésion se fasse à chaque année.

**RÉSOLUTION
2014-11-315**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN ETHIER AU POSTE DE DIRECTEUR INTÉIMAIRE DU
SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la titulaire du poste de directrice du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'EMBAUCHER temporairement monsieur Martin Ethier au poste de directeur intérimaire du Service de l'urbanisme, pour la durée du congé de maternité de la titulaire du poste, débutant le 1^{er} décembre 2014 et se terminant le 15 janvier 2016, pour un salaire annuel de 62 836,80 \$;

QUE la Ville verse à monsieur Éthier, au terme du contrat de travail, une somme forfaitaire représentant la somme à laquelle il aurait bénéficié s'il avait cotisé au régime de retraite simplifié de la Ville, conditionnellement à ce qu'il respecte la durée dudit contrat;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le mairesse suppléante et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Martin Ethier, conformément aux négociations intervenues entre les parties et à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Urbanisme – Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-11-316**

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES : SECTEUR DES QUATRE TERRES – OCTROI D'UN
MANDAT À LA FIRME D'URBANISME PLANIA INC.**

CONSIDÉRANT que la firme d'urbanisme Plania inc. a présenté une offre de services afin de réaliser l'ensemble du travail nécessaire en vue de modifier la réglementation en urbanisme applicable au secteur des Quatre terres et pour

laquelle des négociations ont été tenues entre le propriétaire desdites terres et la Ville en vue de conclure une entente;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut que la réglementation soit rédigée en conformité avec l'entente de principe intervenue entre les parties et la position exprimée par ce dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut retenir l'offre de services de cette firme en urbanisme, moyennant des honoraires n'excédant pas 5 150 \$, incluant les déboursés et excluant les taxes ainsi que les frais pour des demandes additionnelles, le tout selon les conditions et modalités décrites à leur offre de services (réf : P-0005576), pour la réalisation desdits travaux en urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal octroi le mandat à la firme Plania inc. pour un prix n'excédant pas 5 150 \$, incluant les déboursés et excluant les taxes ainsi que les frais pour des demandes additionnelles, le tout selon les conditions et modalités décrites à leur offre de services (réf : P-0005576), pour la réalisation desdits travaux en urbanisme.

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires Projets spéciaux – 02-131-00-690.

**RÉSOLUTION
2014-11-317**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 11
NOVEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 15 octobre au 11 novembre 2014 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements 20 542,31 \$

Liste au 11 novembre 2014 414 085,08 \$

Chèques n^{os} 12325 à 12380 275 679,59 \$

Déboursés par retraits bancaires 237 050,12 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 947 357,10 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2014-11-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2014-11-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA VILLE – ANNÉE 2014

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse, Danielle Lavoie, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière année.

Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

RÉSOLUTION 2014-11-318

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le budget de l'année 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un budget total de 32 062 120 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2015, soit de 1 273 395 \$.

DÉPÔT

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU SECOND SEMESTRE

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière, madame Diane Gaudette, dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2014 ainsi que l'état prévisionnel au 31 décembre 2014, tels qu'elle les a dressé.

RÉSOLUTION 2014-11-319

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (R.I.T.A.V.R.) – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 ET DE LA GRILLE TARIFAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre des usagers du regroupement des villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Charles-sur-Richelieu pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation les prévisions budgétaires pour l'exercice 2015, la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente ainsi que la grille de tarification;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu pour l'exercice 2015, démontrant des dépenses totales de 846 714 \$;

D'APPROUVER la quote-part imputable à la Ville selon l'entente existante au montant de 29 025 \$;

D'APPROUVER la grille de tarification pour l'année 2015.

**RÉSOLUTION
2014-11-320**

APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 100 000 \$ – BUDGET 2014

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer, pour l'exercice financier 2014, un excédent de fonctionnement affecté dédié au remplacement du camion autopompe du Service de sécurité incendie et de sauvetage à même l'excédent non affecté pour une somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à créer, pour l'exercice financier 2014, un excédent de fonctionnement affecté dédié au remplacement du camion autopompe du Service de sécurité incendie et de sauvetage à même l'excédent non affecté pour une somme de 100 000 \$ (Excédent de fonctionnement- Autopompe 59-131-00-003).

**RÉSOLUTION
2014-11-321**

**CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
(C.I.T.V.R.) – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance, le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2015, prévoyant des dépenses totales de 22 762 174 \$;

D'ADOPTER la nouvelle grille tarifaire 2015 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2015, soit de 777 395 \$.

**RÉSOLUTION
2014-11-322**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (C.M.M.) – APPROBATION DU
BUDGET DE L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la C.M.M. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année financière 2015, prévoyant des dépenses totales de 119 106 821 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2015, soit de 134 098 \$.

**RÉSOLUTION
2014-11-323**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 599,
CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière et en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement prévoit la construction d'un garage double, l'aménagement d'un sous-sol ainsi que l'ajout de pièces au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que les murs extérieurs seront recouverts de pierre de couleur grise et de déclin de bois blanc;

CONSIDÉRANT que ce projet inclut également le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29 du Règlement sur les permis et certificats numéro 434 « si une partie du lot visé par la demande est située dans la zone inondable, l'ensemble du lot est réputé être situé dans la zone inondable »;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-35-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à la transmission :

- des documents nécessaires en vertu de la réglementation applicable aux nouvelles constructions;
- d'un plan réalisé par un arpenteur-géomètre indiquant un plus grand nombre de repères d'altitude sur le terrain;
- des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour les structures situées sous la cote d'inondation.

**RÉSOLUTION
2014-11-324**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 274, RUE
MILTON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur existant en bois d'ingénierie du bâtiment principal par du fibrociment (couleur « woodstock brown »);

CONSIDÉRANT que les travaux consistent également à effectuer un ajout, un remplacement et un agrandissement de fenêtres ainsi qu'un changement de la porte en façade;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un avant-toit supporté par des colonnes en pin, sur le perron existant en façade, sont également prévus;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur privilégiés sur le bâtiment principal, incluant les cadrages des ouvertures et les saillies, sont de types traditionnels ou leur équivalent en terme d'aspect esthétique, soit la brique, la pierre, le stuc avec ou sans agrégat, l'acrylique, le fibrociment, le bois et le bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-36-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que:

- les coins du bâtiment ainsi que le cadrage des ouvertures soient en fibrociment, bois ou bois d'ingénierie;
- des croisillons soient intégrés dans les ouvertures de la porte et des fenêtres.

**RÉSOLUTION
2014-11-325**

**CESSION À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE MAINTIEN D'UN
ESPACE NATUREL – 227, RUE LAURIER**

CONSIDÉRANT que le but de l'opération cadastrale est de remplacer le lot 3 952 108 afin de créer les lots 5 590 443 et 5 590 444;

CONSIDÉRANT que selon l'article 16 du Règlement de lotissement numéro 432, « comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10 %) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel et que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan, malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), multipliée par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, ou encore, exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent.»;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 2 septembre 2014, sous le numéro 11279 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 3 septembre 2014, sous le numéro 11251 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que, selon les données du Service des finances de la Ville, la valeur uniformisée du terrain est de 117 198 \$;

CONSIDÉRANT qu'un plan accompagnant une description technique, réalisé par monsieur Félix Gendron, arpenteur-géomètre, portant la minute numéro 17529-13, illustre une conduite d'égout sanitaire sur la propriété visée par la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur le lotissement numéro 432;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-37-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal exige que la cession à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel soit faite sous forme d'un versement en argent, soit une somme de 11 719,80 \$ égalant dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de la Loi, pour le terrain compris dans le plan;

QUE le conseil municipal exige que des travaux soient effectués, avant l'émission du permis de lotissement, notamment ceux visant à assurer la conformité de la galerie arrière et de l'abri attaché à la remise sur le lot projeté 5 590 444 ainsi que ceux relatifs à la démolition de la remise sur le lot projeté 5 590 443;

QUE le conseil municipal exige qu'une servitude soit signée et publiée conformément à la Loi, pour le passage d'une conduite d'égout sanitaire, avant l'émission du permis de lotissement.

**RÉSOLUTION
2014-11-326**

BRANCHEMENT DE LAMPADAIRES – MANDAT À L'ENTREPRISE ÉLECTREL INC.

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé à l'entreprise Électrel inc., un contrat d'entretien des lumières de rue, notamment lors de bris et de remplacement d'ampoules et ce, jusqu'au mois de mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Ville paye les services d'électricité d'Hydro-Québec sur la base d'une consommation d'énergie théorique, calculée en fonction du type de luminaire installé dans les rues de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville veut bénéficier des économies de consommation auprès d'Hydro-Québec lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 octobre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville mandate l'entreprise Électrel inc. pour procéder à l'installation, au branchement et au contrôle des travaux et des coûts de branchement exigés par Hydro-Québec, des lampadaires et/ou des potences ou tous les services fournis par Hydro-Québec sur l'ensemble du territoire de la Ville;

QUE la Ville autorise le Service des travaux publics à procéder au changement des luminaires au sodium par des luminaires DEL, lorsque requis;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Éclairage-entretien et réparation 02-340-00-528.

**RÉSOLUTION
2014-11-327**

DENEIGEMENT ET DEGLAÇAGE DES TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES, A OTTERBURN PARK, PENDANT LES TROIS (3) PROCHAINES SAISONS HIVERNALES – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'effet de procéder au déneigement et au déglacage des trottoirs sur le chemin des Patriotes, à Otterburn Park, au cours des trois (3) prochaines saisons hivernales, pour un prix de 1 914,05 \$, taxes applicables incluses, pour la saison hivernale 2014-2015, montant qui sera rajusté conformément à la procédure actuelle pour chacune des deux (2) autres saisons.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Déneigement – contrat de neige 02-330-00-443.

**RÉSOLUTION
2014-11-328**

FESTIVAL D'ÉTÉ MONT-SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE – ÉDITION DE 2015

CONSIDÉRANT que le Festival d'été Mont-Saint-Hilaire reçoit plus d'une centaine d'artistes et de groupes amateurs;

CONSIDÉRANT que ce Festival offre une diversité en matière de spectacle et de divertissement;

CONSIDÉRANT que ce Festival est très apprécié de plusieurs citoyens otterburnois et que ces derniers y assistent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse la somme de 500 \$ au Festival d'été Mont Saint-Hilaire.

**RÉSOLUTION
2014-11-329**

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DÉDIÉES À LA PRATIQUE DU NAUTISME NON-MOTORISÉ SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – RECONDUCTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn existe depuis 1921 et a développé au cours des années une expertise en matière d'enseignement et d'encadrement sécuritaire des activités nautiques non-motorisées dont, particulièrement, le canoë et kayak de vitesse;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une entente intervenue en 2008 entre la Ville et le Club de canotage Otterburn, ce dernier utilise un local au rez-de-chaussée du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine appartenant à la Ville ainsi que la flotte de bateaux dont la Ville est propriétaire;

CONSIDÉRANT que ledit local ainsi que le *parc de la Pointe-Valaine* sont situés à proximité de la rivière Richelieu et les infrastructures appartenant à la Ville, permettent l'accostage sécuritaire de canots et de kayaks;

CONSIDÉRANT que toutes ces installations forment un tout propice à l'initiation, à la pratique et au développement non seulement du canoë-kayak de vitesse, mais également de plusieurs activités de nautisme non-motorisées;

CONSIDÉRANT que la Ville n'envisage pas opérer elle-même et entend confier à un organisme sans but lucratif la gestion déléguée de toutes ses infrastructures consacrées à la pratique du nautisme non-motorisé, pour le bénéfice des citoyens de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn a accepté par le passé, d'élargir ses activités pour développer un volet participation et loisir/découverte et ce, ouvert à tous les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn s'est donné une mission et une vocation régionale pour desservir la population des villes de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville reconduise le texte de l'entente intervenue entre elle et le Club de canotage Otterburn permettant au club d'opérer ses activités dans les lieux appartenant à la Ville et avec l'équipement de la Ville, ladite entente étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le terme de cette entente soit fixé du 1^{er} novembre 2014 au 16 décembre 2014.

**RÉSOLUTION
2014-11-330**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE – FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC –
OTTERBURN PARK – PROJET POUR LES PERSONNES AÎNÉES – « ICI, ON BOUGE! »**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Fédération de l'âge d'or du Québec – Otterburn Park (FADOQ – Otterburn Park) pour obtenir une gratuité de salle pour la tenue d'activités physique pour les aînés dans le cadre du projet « ICI, on bouge! »;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à offrir gratuitement le local de l'Espace Libre Expression ou la salle multifonctionnelle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, selon les disponibilités à être évaluées par la Ville, à raison de deux jours par semaine, pour une durée de quarante (40) semaines réparties sur trois (3) sessions (automne, hiver et printemps-été) durant trois (3) années consécutives de 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT que cette autorisation consentie par la Ville est conditionnelle à l'obtention, par la FADOQ – Otterburn Park, d'une subvention de la CRÉ Montérégie-Est pour ce projet « ICI, on bouge! »;

CONSIDÉRANT également, que la Ville maintiendra cette collaboration conditionnellement au dépôt, par la FADOQ – Otterburn Park, d'un cadre financier annuel et des données précises sur les plages horaires souhaitées pour que la Ville planifie et organise l'ensemble de ses programmations annuelles et l'utilisation de ses locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville est fière d'encourager cette initiative de la FADOQ – Otterburn Park et s'implique à cette fin pour maintenir la participation active des aînés à la vie de leur communauté tout en ayant pour objectif de favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville offre la gratuité pour l'utilisation du local de l'Espace Libre Expression ou la salle multifonctionnelle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine selon les modalités décrites à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2014-11-331**

**ENTENTE PORTANT SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES
PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX EN PÉRIODE ESTIVALE –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de ladite Politique sont notamment d'optimiser les services, les activités, les équipements et les infrastructures offerts aux familles;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville juge opportun de signer une entente avec le Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est, le Centre montérégien de réadaptation, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, les Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de permettre l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville approuve le texte de l'entente intervenue entre les institutions régionales du milieu de la santé et des services sociaux et les Villes précédemment citées;

QUE la Ville autorise madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture ou son représentant, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION
2014-11-332**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-08-233 – ENTENTES AVEC DES ORGANISMES DE SPORTS DE GLACE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2014-08-233 portant sur l'autorisation de signature des ententes avec des organismes de sports de glace lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2014;

CONSIDÉRANT que cette décision confirmait le taux horaire d'utilisation de la glace à un montant de 247,20 \$ alors que dans les faits, ce taux est de 245,06 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal rescinde la résolution portant le numéro 2014-08-233 dûment adopté lors de la séance du 18 août 2014, en basant le calcul de la subvention, conformément au taux d'utilisation de glace établi et ce, au taux horaire de 245,06 \$.

**RÉSOLUTION
2014-11-333**

TRAVAIL DE MILIEU – ENTENTE AVEC LA CORPORATION AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT les objectifs suivants de ladite Politique, au titre de l'entraide communautaire :

- encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles d'Otterburn Park;
- développer et améliorer le mieux-être et la qualité de vie de tous les citoyens d'Otterburn Park quelle que soit la réalité de ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville juge opportun de signer une entente avec la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu,

les Villes de Beloeil, McMasterville et Mont-Saint-Hilaire afin que cesdites Villes bénéficient des services de travailleurs de rue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville approuve le texte de l'entente intervenue entre la corporation et les Villes citées précédemment;

QUE le terme de cette entente soit fixé du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer ladite entente.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire Subvention – travail de milieu 02-702-94-970.

**RÉSOLUTION
2014-11-334**

APPUI DE LA VILLE – PROJET DE COUR D'ÉCOLE COMESTIBLE : *JE CULTIVE MA COMMUNAUTÉ À L'ÉCOLE MOUNTAINVIEW!*

CONSIDÉRANT que la Ville a reçue une demande d'appui de l'organisme la RHA pour la Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son appui pour le projet de cour d'école comestible qui sera réalisé à l'école primaire Mountainview en 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville croit que ce projet rejoindra les citoyens et les jeunes en les sensibilisant au jardinage, aux rôles des arbres, à l'alimentation locale et à la diversité de plantes comestibles vivaces pouvant être intégrées dans les cours d'écoles;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville appui et contribue à ce projet en promouvant les activités qui seront tenues dans le cadre de ce projet auprès des citoyens et des jeunes, par le biais des outils de communication de la Ville, soit le site Internet et les bulletins municipaux.

**RÉSOLUTION
2014-11-335**

APPUI DE LA VILLE – TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE ENFANCE ET PERSONNES DÉMUNIES DE LA VALLÉE-DES-PATRIOTES – FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'appui de la Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée-des-Patriotes pour la tenue de la Fête de Noël qui se tiendra le 13 décembre 2014 au Cinéma Beloeil;

CONSIDÉRANT que cette activité est offerte aux familles démunies de la région et permettra de leur offrir un moment de plaisir en soulignant cette fête;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville appui et contribue à cette fête en versant la somme de 200 \$ à la Table de concertation de la Petite Enfance et Personnes Démunies de la Vallée-des-Patriotes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires Projets spéciaux – 02-131-00-690.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h50 à 21h28 :

- | | | |
|----|---------------------------|--|
| 1. | Michel Breton | Parc Ozias-Leduc |
| 2. | Micheline Cossette | Travaux de dynamitage |
| 3. | Joe-Ann Benoit | Services animaliers |
| 4. | Annabelle Leclair | Impact des coupes gouvernementales |
| 5. | Gilles Caron | Égout pluvial |
| 6. | Philippe Biron | Tour(s) TÉLUS |
| 7. | Marilia Correia | Parc à chiens
Annonce des assemblées du conseil
Entente entre la Ville et le Club de canotage |

**RÉSOLUTION
2014-11-336**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h29.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière